

Le 5 février 2010

L'Alberta poursuit sa contestation du projet d'agence nationale de réglementation des valeurs mobilières

L'encadrement du secteur des valeurs mobilières est un domaine de compétence provinciale

Edmonton. Le gouvernement de l'Alberta a franchi une nouvelle étape dans la contestation annoncée du projet de création d'une agence unique de réglementation des valeurs mobilières au Canada. Les questions sur lesquelles s'appuiera l'Alberta pour mettre à l'épreuve la validité constitutionnelle du projet fédéral ont été posées dans un renvoi à la Cour d'appel de l'Alberta le 5 février dernier.

« Nous sommes profondément convaincus qu'il s'agit d'une intrusion du gouvernement fédéral dans un domaine dont la compétence relève historiquement des provinces, déclare Ted Morton, ministre des Finances et de l'Entreprise. C'est une question de défense des compétences de l'Alberta et du droit des Albertains à régir les affaires de leur province. Il s'agit aussi de défendre un régime de réglementation provincial qui fonctionne bien et qui sert mieux les intérêts des entreprises et des investisseurs de l'Alberta. »

La Cour d'appel de l'Alberta se réunira avec les représentants de l'Alberta et du gouvernement fédéral pour établir un calendrier et les procédures qui s'appliqueront à l'examen de cette contestation.

Le gouvernement de l'Alberta s'adresse à la Cour d'appel de l'Alberta pour mettre à l'épreuve la validité constitutionnelle du projet d'agence unique de réglementation des valeurs mobilières du gouvernement fédéral. Il intervient également dans une contestation similaire portée devant la Cour d'appel du Québec par le gouvernement du Québec.

L'Alberta a joué un rôle primordial dans l'élaboration de lois harmonisées sur les valeurs mobilières et dans la mise en œuvre du régime de passeport, qui simplifiera et améliorera l'encadrement du secteur des valeurs mobilières au Canada.

Le gouvernement de l'Alberta dispose d'un plan clair pour provoquer une forte reprise économique. Intitulé *The Way Forward*, ce plan permettra à l'Alberta de dégager à nouveau des surplus d'ici trois ans en coupant dans les dépenses gouvernementales, en puisant dans les réserves pour protéger les programmes clés, en continuant d'investir dans les infrastructures publiques et en veillant à ce que les industries de la province soient compétitives et continuent d'attirer des investissements afin de créer des emplois et de la richesse.

- 30 -

Document d'information : Régime de passeport en matière de valeurs mobilières

Rencontre avec les médias : Les représentants des médias pourront s'adresser au ministre Morton sur cette question à 14 h aujourd'hui à Government House, situé au 12845, 102^e avenue.

Personne-ressource pour les médias :

Bart Johnson, Alberta Finance and Enterprise, 780-427-5364

Pour appeler sans frais de l'Alberta, composez le 310-0000



Le 5 février 2010

Régime de passeport en matière de valeurs mobilières

- Depuis 2005, l'Alberta joue un rôle important dans le dossier de l'élaboration du régime de passeport en matière de valeurs mobilières, fondé sur une réglementation hautement harmonisée des valeurs mobilières. En vertu du régime de passeport, les participants du marché répondant aux exigences d'une juridiction répondent automatiquement à celles de toutes les autres.
- Par exemple, les participants du marché peuvent faire viser un prospectus, obtenir une dispense d'inscription discrétionnaire ou s'inscrire comme courtier ou représentant en obtenant une décision de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières de leur province ou de leur territoire, qui sera automatiquement valide dans l'ensemble des provinces et territoires participant au régime.
- Les organismes de réglementation ont mis au point un mécanisme, appelé « passeport unidirectionnel » qui permet aux émetteurs et aux participants au marché de l'Ontario de jouir des pleins avantages du régime de passeport.
- La mise en œuvre finale du régime de passeport en matière de valeurs mobilières a été réalisée le 28 septembre 2009.
- Le régime de passeport pourrait s'inscrire dans un régime de libre-échange international; cette question fait actuellement l'objet de discussions avec les États-Unis et d'autres pays du G-7.
- Le régime de passeport témoigne d'un degré de concertation et de consensus sans précédent entre les gouvernements et les responsables de la réglementation dans le but de simplifier et d'améliorer l'encadrement du secteur des valeurs mobilières. On doit sa création au Conseil des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières et l'Alberta a fait office de chef de file dans ce processus.

- 30 -

Personne-ressource pour les médias :

Bart Johnson
Alberta Finance and Enterprise
780-427-5364
bart.johnson@gov.ab.ca

Pour appeler sans frais de l'Alberta, composez le 310-0000.